

Les femmes dans la création audiovisuelle et de spectacle vivant



Marie GOUYON

Juin 2014

16 pages

Collection « Culture chiffres » 2014-4



Nouvelle collaboration du DEPS et de la SACD après [*Diversité des carrières d'auteur de l'audiovisuel et du spectacle vivant*](#), qui livrait, à partir d'une observation des trajectoires des auteurs sur douze années consécutives, une typologie de la population des auteurs et compositeurs dramatiques, cette publication apporte un nouvel angle de vue à la connaissance de la population des auteurs en s'intéressant aux différences sexuées. Les résultats montrent que, dans le domaine de la création, les écarts de revenus demeurent, particulièrement pour la création cinématographique et de spectacle vivant.

Plus de 90 000 œuvres ont donné droit à 135 millions d'euros répartis auprès de 18 000 auteurs, dont plus d'un quart sont des femmes

Diffusions télévisuelles des œuvres de télévision et de cinéma, diffusion d'œuvres radiophoniques, représentations d'œuvres théâtrales, chorégraphiques, musicales, de cirque ou d'arts de la rue donnent droit à rémunération pour leurs auteurs. La Société des auteurs compositeurs et interprètes (SACD) collecte et répartit ces droits.

En 2011, parmi les 18 000 auteurs dits "actifs", c'est-à-dire percevant des droits cette année-là, 29 % sont des femmes. La danse et la radio comptent plus d'un tiers d'auteurs femmes (34 %), tandis que d'autres disciplines comme le cinéma, les arts de la rue et la musique sont moins féminisées (un quart de femmes auteurs).

Les femmes auteurs perçoivent moins que les hommes auteurs

En moyenne, un auteur du spectacle (audiovisuel et spectacle vivant) perçoit 7 500 euros nets annuels, en 2011. L'audiovisuel est nettement plus rémunérateur que le spectacle vivant : un auteur de l'audiovisuel perçoit en moyenne 11 200 euros annuels de droits contre 3 750 pour un auteur de spectacle vivant.

Moins nombreuses, les femmes auteurs sont aussi moins rémunérées que les hommes : elles perçoivent moins d'un quart (24 %) de l'ensemble des droits versés en 2011, soit 6 100 euros en moyenne pour une femme contre 8 100 euros annuels pour un homme.

Des disciplines et des fonctions plus ou moins féminisées

La chorégraphie est la fonction de création traditionnellement la plus féminisée : 45 % des contributions en qualité de chorégraphe sont féminines. À l'inverse, la réalisation et la composition musicale sont très masculinisées : les contributions féminines comptent pour moins d'un cinquième des réalisations cinématographiques, pour seulement 7 % des œuvres télévisuelles, et pour 10 % des compositions musicales.

Lorsqu'elles sont co-auteurs, les femmes perçoivent des rémunérations inférieures à celles des hommes

Si la plupart des œuvres chorégraphiques, cinématographiques, musicales, dramaturgiques et radiophoniques sont créées ou composées par un auteur unique, la co-créditation est très courante dans le cinéma, la télévision, le cirque et les arts de la rue. Au moment de la déclaration de l'œuvre, pour une fonction donnée, la répartition des droits est égalitaire entre co-auteurs, qu'ils soient hommes ou femmes. D'ailleurs, les droits perçus au titre de la création d'une œuvre télévisuelle sont du même ordre pour les hommes et pour les femmes. Les femmes perçoivent même des droits en moyenne un peu plus élevés pour la création d'une œuvre radiophonique, car elles créent plus souvent seules, à la différence des hommes pratiquant cette discipline, qui sont plus fréquemment co-auteurs.

En revanche, la rémunération d'une femme auteur d'une œuvre cinématographique reste inférieure à celle d'un homme, que ce soit au titre de la réalisation (14 % de moins) ou de l'écriture de texte (6 % de moins). Ainsi, à fonction identiques, les femmes perçoivent des droits légèrement inférieurs à ceux des hommes pour une œuvre de cinéma. L'écart en défaveur des femmes est encore plus accentué dans les différentes disciplines du spectacle vivant et pour les différentes fonctions qui y sont exercées (du simple au double pour la chorégraphie d'une œuvre de danse, par exemple).

Pour expliquer ces écarts, on peut faire l'hypothèse que les femmes contribuent à des œuvres moins programmées ou diffusées, ou bien dans des lieux à la capacité d'accueil moindre ou à des horaires de diffusion moins favorables.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>  <p>Ministère Culture Communication</p>	<p>Ministère de la Culture et de la Communication Secrétariat général Service des politiques culturelles et de l'innovation Département des études, de la prospective et des statistiques www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques</p> <p>Retrouvez les publications du DEPS sur www.cairn.info contact.deps@culture.gouv.fr 01 40 15 79 17</p>
---	--